



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 23 MARS 2023 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, Jean-Paul DELPORTE, Michel ROBILLIART

PRESENTS EN VISIOCONFERENCE : Martial BOURGEOIS, David D'ASCENZO, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Christophe MARTINEZ

EXCUSES : François CLERCQ, David DILIBERTO, Djamel HAROUN, Jean-François NIEMEZCKI

Assistent : Maxime BABEUR, Clément MASSON

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2022-2023 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS NEW TEAM Futsal	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	néant	CF Futsal Base		<p>La commission prend acte de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 15/03/2023.</p> <p>La commission précise que Monsieur LENGELLE doit régulariser sa situation en suivant le module futsal initiation des 3 et 7 avril au Domaine de Luchin et le module futsal entraînement des 20 et 21 avril au CFD d'Amiens. Il devra ensuite s'inscrire à une certification CF FUTSAL BASE programmée avant la fin de la saison en cours.</p> <p>Elle rappelle qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront</p>

						rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
AMIENS SC	Seniors R1F	KICHOU Hacène	BEF	BMF	Démission de Monsieur Francis THORRIGNAC en date du 05/03/2023. Monsieur Hacène KICHOU le remplace à compter du 5 mars 2023.	Situation régularisée.
AVESNES/HELPE FC	Seniors R3	BLAMPAIN Xavier	BEF	BMF	La Commission Statuts et Règlements réunie le 14/03/2023 a décidé de délivrer la licence technique régionale de Xavier BLAMPAIN au club d'AVESNES SUR HELPE FC	Situation régularisée.
BERCK AS	U18 R2	HARCHAOUI Khalid	U15	CFF3	Monsieur HARCHAOUI était inscrit aux modules U17/19 et seniors programmés en début d'année 2023 dans le District de la Côte d'Opale mais ces 2 modules ont été annulés.	La commission précise que la dérogation a été accordée jusqu'à la fin de la saison en cours. D'autres modules U17/19 et seniors sont programmés sur le territoire régional d'ici la fin de la saison 2022-2023. Elle rappelle qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
BETHUNE FUTSAL 2	Seniors R1 Futsal	FARCY Thimothée	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur FARCY s'engage à suivre le module futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit suivre le module futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BEUVRAGES FUTSAL	Seniors R2 Futsal	ARBOUCHE Abdelali	Aucun	CF Futsal Base	Monsieur ARBOUCHE s'engage à suivre les modules futsal initiation, futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules futsal initiation, futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BOHAIN RC	Seniors R3	GILLOT Emmanuel	BMF	BMF	La commission prend connaissance du certificat medical concernant Monsieur Eric SAUVAGE. Monsieur Emmanuel GILLOT, titulaire du BMF, le remplacera à compter du 25/03/2023	Situation régularisée.
BOULOGNE USCO	Seniors R1	LEDEZ Jérôme	BEF	BEF	Monsieur Fabien DAGNEAU est désigné entraîneur principal de l'équipe seniors évoluant en N2 à compter du 14/02/2023. Monsieur LEDEZ Jérôme le remplace à compter du	Situation régularisée.

					01/03/2023	
CALAIS BEAU MARAIS	Seniors R3	DARCY Donat	BEF	BMF	Monsieur DARCY a suivi la FPC des 12/01 et 13/01/2023 à Liévin. Sa licence technique régionale est validée	Situation régularisée.
CAMBRAI AC	Seniors R1	RIGLAIRE Bastien	BEF	BEF	Monsieur Bastien RIGLAIRE remplace Monsieur Rodolphe DELCOURT à la suite de sa suspension pour 8 matches + 4 avec sursis (appel)	Situation régularisée
CAMBRAI AC	Seniors R3	POTARD Morgan	BEF	BMF	Suite à la démission de Monsieur Vincent CARPENTIER en date du 16/01/2023, il est remplacé par Monsieur Morgan POTARD titulaire du BEF.	Situation régularisée
CAMBRAI AC	U17 R2	RICHEZ Théo	BMF	CFF3	Monsieur Théo RICHEZ, titulaire du BMF, remplace Monsieur Morgan POTARD	Situation régularisée
CROIX FIC	Seniors R3	SALMAIN Charles	BEF	BMF	Monsieur Charles SALMAIN remplace Monsieur Amar LADGHEM à compter du 18/03/2023	Situation régularisée
CROIX FIC	U14	MALONDA Andy	BMF	CFF2	Monsieur Andy MALONDA remplace Monsieur Charles SALMAIN à compter du 18 mars 2023	Situation régularisée
GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN FC	Seniors R2F	PREUX Martin	BMF	CFF3	Monsieur Martin PREUX remplace Monsieur Kévin LEVENT à compter du 17/02/2023	Situation régularisée
GRAND CALAIS PASCAL	Seniors R1 féminine				FORFAIT GENERAL en date du 26/01/2023	
GRANDE SYNTHÉ FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL ABBASSI Habib	Aucun	CF Futsal Base	Monsieur Habib EL ABBASSI a suivi le module Futsal initiation des 13 et 20 janvier 2023, ainsi que le module futsal entraînement des 20 et 21 février 2023.	La commission prolonge la dérogation jusqu'à la fin de saison 2022-2023 afin que Monsieur EL ABBASSI suive la certification CF FUTSAL BASE. La Commission rappelle qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

HAZEBROUCK SC	U17 R2	DEMOL Clément	BMF	CFF3	Monsieur Clément DEMOL remplace Monsieur Thibault DESRUELLE durant sa suspension de 7 matches	Situation régularisée
HESDIN O	Seniors R2 féminines	Drouvin José	U17/19	CFF3	La commission prend connaissance du mail du club.	<p>La commission prolonge la dérogation jusqu'à la fin de saison 2022-2023 sous réserve de la présence de Monsieur DROUVIN au module seniors programmé les 17 et 18 avril 2023 à Calais.</p> <p>Il devra ensuite suivre la certification CFF3 avant la fin de saison.</p> <p>La Commission rappelle qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LA MONTOYE FC	Seniors R3	COZETTE Alexis	CFF2	BMF	Monsieur Alexis COZETTE remplace Monsieur Sidy DIAWARA durant sa suspension de 13 matches	Situation régularisée
LA SENTINELLE IC	Seniors R2			BEF	Démission de Monsieur Michel LEVECQUE en date du 02/03/2023	<p>La Commission rappelle au club que :</p> <p>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter de la date de démission de l'éducateur pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 85 € par match disputé en infraction n'est pas applicable si la situation est régularisée.</p> <p>En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 85 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</p> <p>Après expiration du délai (02 avril 2023), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque</p>

						rencontre officielle disputée en situation irrégulière.
LABEUVRIERES ES	Seniors R3	RINGARD David	BMF	BMF	La licence technique régionale de Monsieur David Ringard a été validée.	Situation régularisée
LE PORTEL FC	U16 R2	PARENT Grégory	BMF	CFF3	Monsieur Grégory PARENT remplace Monsieur Jordan HERBEZ à compter du 03/03/2023	Situation régularisée
LE PORTEL FC	U15 Ligue	DANGER Juliette	BMF	CFF2	Madame Juliette DANGER remplace Monsieur Grégory PARENT à compter du 03/03/2023	Situation régularisée
LE PORTEL FC	Seniors R1	CARON Franck	BE2	BEF	Monsieur Guillaume DUBOIS n'est plus l'entraîneur principal à compter du 14/03/2023. Monsieur Franck CARON le remplace à compter du 17/03/2023. Sa Licence Technique Nationale est en cours de validation.	La situation sera réexaminée lors de la prochaine réunion de la commission.
LE TOUQUET AC	Seniors R1	LALISSE Yannick	BE2	BEF	Monsieur Stéphane QUAGEBEUR n'est plus l'entraîneur principal à compter du 13/01/2023. La Commission Fédérale du Statut des Educateurs du 16/02/2023 a accordée une dérogation exceptionnelle à M. Yannick LALISSE afin qu'il puisse obtenir une licence technique nationale au cours de la saison 2022-2023. (La Commission indique que la non-participation à la formation continue entrainera la suspension de la licence Technique/National, conformément à l'article 6 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football) Sa Licence Technique Nationale est en cours de validation.	La situation sera réexaminée lors de la prochaine réunion de la commission.

LILLE METROPOLE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	DA SILVA Mathieu	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur Mathieu DA SILVA s'engage à suivre le module Futsal entraînement et la certification Futsal Base cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre le module futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LILLERS FC	Seniors R2 Féminines	BOSSEAU Ludovic	BMF	CFF3		Situation régularisée
LILLERS FC	U18 R1F	DELAUTRE Rémy	AS	CFF3	Monsieur Rémy DELAUTRE remplace Monsieur Ludovic BOSSEAU qui ne pouvait pas encadrer 2 équipes à obligation Sa demande de licence éducateur fédéral est en cours.	La situation sera réexaminée lors de la prochaine réunion de la commission.
LOOS OLIVEAUX AS	Seniors R2 Futsal	GUEDIH Hicham	BMF	CF Futsal Base	Monsieur Hicham GUEDIH, titulaire du BMF remplace Monsieur Brahim AKKABI jusqu'à la fin de la saison (suspension de 20 mois)	Situation régularisée
MALO FCD	Seniors R2	GROSSIER Jimmy	BEF	BEF	Démission de Monsieur Jean Luc DEWET en date du 15/02/2023. Monsieur Jimmy GROSSIER le remplace en date du 28/02/2023	Situation régularisée
MAUBEUGE FUTSAL ACADEMY	Seniors R2 Futsal	RANDA Christophe	CF Futsal Base	CF Futsal Base	Monsieur Christophe RANDA remplace Monsieur Aurélien	Situation régularisée

					BOUIBEB.	
MAUBEUGE US	Seniors R2 Féminines	PREAUX Delphine	Licence UEFA B	CFF3	Monsieur François SANTORO n'est plus l'entraîneur principal à compter du 01/01/2023. Il est remplacé par Madame Delphine PREAUX. A noter que Madame Delphine. PREAUX était présente pour la 1 ^{ère} fois sur la FMI le 29/01, puis absente lors des deux matches suivants des 05/02 et 19/02, puis à nouveau présente lors des deux derniers matches les 26/02 et 05/03.	La commission précise au club qu'en cas d'absence de l'éducatrice lors d'une rencontre officielle, il doit fournir un justificatif d'absence dans les 48h au service compétent.
MIANNAY JS	Seniors R3	DELAPORTE Olivier	BMF	BMF	Monsieur Olivier DELAPORTE remplace Monsieur Stéphane DEVAUX à compter du 01/02/2023.	Situation régularisée
MONTDIDIER AC	Seniors R3	MECEFFAH Maxime	BMF	BMF	Suite au départ de Monsieur Pascal COZETTE en date du 21/02/2023, Monsieur Maxime MECEFFAH, inscrit au recyclage des 17 et 18/03/2023 dans la Ligue du Grand-Est, le remplace. Le club devra saisir un avenant de résiliation à la licence technique régionale de Monsieur Pascal COZETTE et saisir une demande de licence technique régionale pour Monsieur Maxime MECEFFAH.	La situation sera réexaminée lors de la prochaine réunion de la commission.
NOEUX US	U15 Ligue	MEISSE Jérémy	BMF	CFF2	Monsieur Jérémy MEISSE remplace Monsieur Antonio RABITO 04/03/2023.	Situation régularisée
NOEUX US	U16 R2	PORQUET Sébastien	U17/19, Seniors	CFF3	Monsieur Sébastien PORQUET s'engage à suivre la certification CFF3 avant la fin de la saison 2022-2023.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

						<p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
OUTREAU ASF	U18 R2				FORFAIT GENERAL en date du 26/01/2023	
ORCHIES	Seniors R3	LEURS Régis	BEF	BMF	Monsieur Régis LEURS est suspendu 7 mois à compter du	<p>La commission demande au club de lui préciser quel est l'éducateur titulaire du CFF2 à minima qui le remplace lors de chaque match officiel, durant la durée de la suspension.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues pourraient être appliquées.</p>
PROVIN US	Seniors R2	BETREMIEUX Cédric	BEF	BEF	Monsieur Cédric BETREMIEUX a suivi la session de FPC des 12/01 et 13/01/2023. Sa Licence Technique Régionale est validée.	Situation régularisée
RONCQ ES	Seniors R3	KUSENI Jonathan	BMF	BMF	Démission de Monsieur Romain MESSIAEN en date du 30/09/2022. Monsieur Jonathan KUSENI le remplace à compter du 01/10/2022	<p>La commission rappelle au club qu'il doit l'avertir dans un délai de 48h à compter de la date de démission de l'éducateur.</p> <p>Situation régularisée</p>
ST OMER US	Seniors R1	STROBBE Cyrille	BEF	BEF	Monsieur Cyrille STROBBE remplace M. Olivier LARIDON à compter du 13 mars 2023.	Situation régularisée
SIN LE NOBLE ASS EPIS	Seniors R2 Futsal	LUCIDARME Théo	Aucun	CF FUTSAL BASE	Monsieur Théo LUCIDARME s'engage à suivre les modules Futsal initiation, futsal entraînement et la certification	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et</p>

					Futsal Base cette saison	<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules futsal initiation, futsal entraînement et la certification CF FUTSAL BASE avant la fin de la compétition 2022-2023. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
VILLENEUVE D'ASCQ FF	U18 R1 féminines	OUARRAIS Rachid	BMF	CFF3	Monsieur Rachid OUARRAIS a suivi la FPC des 12/01 et 13/01/2023. Sa licence technique régionale est validée. Il remplace Mélina SAIDI.	Situation régularisée
WAZIERS USM	U18 R1	DHAINAUT Fabrice	BMF	CFF3	Monsieur Fabrice DHAINAUT remplace Monsieur Damien MERCIER à compter du 20/02/2023	Situation régularisée

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Démande d'équivalence BEF :

DESWARTE Emmanuel : Dossier validé

BENAISSI Mehdi : Dossier incomplet

→ Prochaine CRSEE : Date à déterminer

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE